

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 6 décembre 2012**

PROCÈS-VERBAL

Le six décembre deux mil douze à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Seully, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de M^f Jacques AUPIC, Maire.

Etaient présents:

M. AUPIC, Mme MARTIN, MM. RAMBAULT, BRARD, FUMARD, Mmes BLANLUET, CLARYS,
Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Christine MARTIN a été nommée secrétaire.

Le Procès-verbal de la précédente séance, lu, a été adopté à l'unanimité.

1°-Tarifs de location de la Salle polyvalente pour l'année 2013

Les tarifs de location de la salle polyvalente avaient été arrêtés par délibération du 10 novembre 2011; le Conseil Municipal a décidé de les réviser à compter du 1^{er} janvier 2013. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2013:

Habitants de la commune:

1 journée: 165 €
2 journées: 260 €
petite salle seulement: 100 €
nettoyage locaux: 90 €

Associations et habitants hors commune:

1 journée: 300 €
2 journées: 410 €
petite salle seulement: 175 €
nettoyage locaux: 90 €

Associations de la Communauté de communes:

1 journée: 175 €

Location forfaitaire annuelle (Amicale des retraités de Seully): 1100 €

Les associations communales, Comité des fêtes, Association de Parents d'élèves et Syndicat de chasse, ont droit à deux locations gratuites par an pour des repas ou des manifestations diverses.

La salle est également mise gratuitement à disposition de l' Association communale "Forme et Culture", pour ses séances hebdomadaires.

2°- Tarifs 2013 des concessions dans le cimetière communal

Les tarifs des concessions dans le cimetière communal avaient été arrêtés par délibération du 19 novembre 2009; le Conseil Municipal a décidé de les réviser à compter du 1^{er} janvier 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, établit une nouvelle grille de tarifs de concession à compter du 1^{er} janvier 2013:

Concession trentenaire: 130 €
Concession cinquantenaire: 200 €
Concession à perpétuité: 350 €

La superficie des concessions est de 2 mètres carrés (2 mètres en longueur sur 1 mètre en largeur).

Les concessions trentenaires et cinquantenaires sont renouvelables au prix du tarif en vigueur au moment du renouvellement.

Les concessions cinquantenaires et à perpétuité peuvent être acquises sans qu'il y ait une inhumation à effectuer au moment de l'achat.

3°- Cérémonies de fin d'année (Noël des enfants – vœux)

a- Noël des enfants de Seuilley le samedi 15 décembre à 15h à la salle polyvalente

Projection du film « Niko le petit Renne » ; passage du Père Noël et distribution de livres et de sachets de chocolats aux enfants scolarisés en maternelle et primaire; goûter.

b-Noël des anciens

-Distribution des colis de Noël aux personnes âgées de 71 ans et plus, habitants de la commune et inscrits sur les listes électorales, par les membres du CCAS le samedi 22 décembre.

-Distribution d'un ballotin de chocolats à tous les résidents de la Résidence des Bergers

-Galette des Rois offerte par la commune à la Résidences des Bergers aux résidents et aux personnes âgées de la commune qui souhaitent y participer.

c-Repas de Noël à la cantine scolaire offert par la commune le vendredi 21 décembre

d-Cérémonie des vœux le vendredi 11 janvier à 19h à la salle polyvalente ; buffet offert par la municipalité.

4°- Réforme scolaire – Suppression de classe sur la Communauté

a-Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil les conséquences éventuelles de la réforme envisagée des rythmes scolaires sur les finances de la commune. La mise sous la responsabilité des communes des enfants entre 15h45 et 16h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi entraînerait un coût financier évalué par l'Association des Maires de France à au moins 150 € par élève. Par ailleurs ni l'occupation de ce temps ainsi dégagé, ni le taux d'encadrement ne sont encore clairement définis. Ces incertitudes rendent difficile la mise en application de cette réforme à la rentrée 2013.

Si celle-ci était imposée, les membres du Conseil souhaitent que les communes dont les enfants sont scolarisés à l'école participent aux frais induits par la réforme au prorata du nombre d'enfants.

b-Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du projet de fermeture de la classe (et donc de l'école) de Candes Saint-Martin. La conséquence en serait l'existence d'une classe à trois niveaux à l'école de Thizay. Les enseignants ont réitérés lors de la commission Vie scolaire du 27 novembre dernier leur avis défavorable à l'égard d'une telle structure. Les membres du Conseil demandent le maintien de la classe de Candes.

5°- Distribution des sacs poubelles : permanences

Le Conseil décide que la distribution des sacs poubelles aura lieu exclusivement de 10h à 12h aux dates suivantes :

Samedi 12/01 Samedi 19/01 Samedi 26/01

Le nombre de sacs par famille est établi comme suit :

SACS NOIRS :

5 rouleaux de 100 L (soit 50 sacs)
+ 1 rouleau de 30 L (soit 20 sacs)

Possibilité de remplacer les rouleaux de 100 L par des rouleaux de 30 L sans modifier le nombre total de rouleaux

SACS JAUNES :

3 rouleaux

6°- Projet de travaux sur l'église – réserve parlementaire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la demande du député de la circonscription, faite aux communes le 9 octobre dernier, de fournir avant le 20 octobre un projet susceptible d'être éligible en 2013 à une subvention au titre de la Réserve Parlementaire.

Le projet choisi en urgence, rentrant dans le cadre imposé d'un soutien en faveur du patrimoine rural, correspond à un ravalement des bas de mur du côté nord de l'église ainsi que du mur de la chapelle latérale septentrionale.

Un descriptif succinct du projet et un montant global hors taxe, estimatif, a donc été fourni pour que le dossier puisse éventuellement par la suite être validé par l'Assemblée nationale.

Un devis plus précis a été demandé ultérieurement à une entreprise de maçonnerie et est en attente de réception.

7°- Achat de matériel d'entretien (souffleur, lame neige)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil ;

- de l'achat par la commune d'un souffleur pour ramasser les feuilles

- des conclusions d'une étude rapide concernant l'achat éventuel d'une lame neige à monter sur le tracteur :

coût compris entre 3500 et 4000 €
tracteur peu adapté au montage de cet accessoire (2 roues motrices seulement)

Le projet d'achat d'une lame a donc pour l'instant été mis en suspens.

8° - Classement de site sur le thème des Guerres Picrocholines dans le cadre du plan d'action lié au Val de Loire – Patrimoine mondial de l'UNESCO

Monsieur le Maire et Mme Christine Martin rendent compte aux membres du Conseil d'une réunion ayant eu lieu le 8 novembre dernier avec Mme Madelain-Beau, architecte des bâtiments de France et Mr Franck Lellu chargé de mission à la DREAL.

Ce dernier a présenté un projet de classement de site dans le cadre du Val de Loire – Patrimoine mondial de l'UNESCO, sur le thème des Guerres Picrocholines, englobant des parties de Seully situé au cœur du projet mais comprenant également des portions de territoires des communes voisines, Lerné, Cinais, La Roche-Clermault et Chinon.

9° - Intercommunalité

Monsieur le Maire fournit aux membres du conseil les dernières informations concernant le projet de fusion des trois communautés de communes existant à ce jour dans le Chinonais ;

calendrier prévu ;

structure de la future assemblée;

conséquences sur la gestion de la voirie communale et de l'école. L'achat des livres scolaires et du mobilier, aujourd'hui assuré par la communauté de communes retombera à la charge des communes. Il conviendra là aussi de répartir les coûts de financement entre les communes utilisant une même école.

10° -Décision modificative n° 2

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire de faire des mouvements de crédits en dépenses de fonctionnement.

Mouvements de crédits à partir du compte 022 « dépenses imprévues fonctionnement » pour alimenter le compte 7391171 « Dégrèvement de taxes foncières sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs»

N° d'article	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Avant DM	Après DM
022	12,00 €		11531,23 €	11519,23 €
7391171		12,00 €	0	12,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

11° - Questions diverses

a- Adhésion des communes de SACHÉ et de SAZILLY au Syndicat Intercommunal Cavités 37

Vu la délibération en date du 16 novembre 2012 du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Cavités 37, acceptant l'adhésion des communes de SACHÉ et de SAZILLY, et conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du code général des Collectivités Territoriales, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion au Syndicat Intercommunal Cavités 37, des communes de SACHÉ et de SAZILLY.

b-Adhésion au Syndicat Intercommunal A.GE.D.I

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des conditions d'adhésion au Syndicat Intercommunal A.GE.D.I pour l'informatisation des communes rurales et autres collectivités publiques. Ce syndicat a fourni à la commune le logiciel permettant de gérer la cantine scolaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, décident :

Article 1 : D'approuver les statuts du Syndicat Intercommunal dénommé « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I.) et le Règlement Intérieur, tels que joints en annexe de la présente.

Article 2 : D'adhérer au Syndicat Intercommunal dénommé A.GE.D.I selon l'objet mentionné à l'article 2 des statuts.

Article 3 : De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.

Article 4 : De désigner Mr Jacques AUPIC comme représentant de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal.

Article 5 : D'inscrire au budget chaque année le montant de la participation de la collectivité au Syndicat.

c-Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du passage dans notre commune le dimanche 21 avril 2013 de l'épreuve cycliste « La roue tourangelle »

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 20h